

<p>Commune de MESQUER (Loire-Atlantique) Conseil Municipal du</p> <p>Lundi 23 Janvier 2023</p>	<p>DATE DE CONVOCATION : 16 janvier 2023 DATE D’AFFICHAGE : 17 janvier 2023</p> <p>Nombre de Conseillers en exercice : 19 Nombre de Conseillers présents : 15 Nombre de Conseillers votants : 17</p>
--	--

L’an deux mil vingt-trois, le lundi 23 janvier, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie de MESQUER, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BERNARD, Maire (ayant pouvoir de voter au nom de Monsieur Nicolas CITEAU).

**Présents :** Messieurs Thierry GUYON, Éric ROULIER, Mesdames Catherine FOUCAULT, Chantal LEYE, Monsieur Rémy CHATTON, adjoints et Madame Aurélie RIALLANT-BESLAND (ayant pouvoir de voter au nom de Madame Monique TATTEVIN), Monsieur Yves LEBEAUPIN, Monsieur Yves LINGER, Monsieur Gilles CHASSIER, Madame Estelle HERVY, Mesdames Bernadette BROSEAU et Caroline THOBIE, Madame Anne GROLEAU et Monsieur Joël NEVEUX, conseillers municipaux.

**Pouvoirs :** Madame Monique TATTEVIN a donné pouvoir à Madame Aurélie RIALLANT-BESLAND et Monsieur Nicolas CITEAU a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre BERNARD.

**Absents :** Madame Monique TATTEVIN, Monsieur Nicolas CITEAU, Madame Anne-Gwenn ALEXANDRE, Madame Delphine JOFFRAUD,

Madame Chantal LEYE a été élue secrétaire de séance.

### DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR POUR LA CREATION D’UN PUMPTRACK

La commune souhaite compléter l’offre en équipements sportifs sur le site du complexe sportif de la vigne. Ce site est équipé d’une piste BMX très rustique et la demande des jeunes est forte dans ce domaine.

Un pumptrack est un équipement polyvalent qui permettra de répondre aux objectifs que la commune s’est fixée dans le projet éducatif de territoire et sera un outil pour fédérer à la fois les jeunes et les adultes. Etant le seul présent dans un périmètre assez large, sa nature intercommunale sera indéniable.

Le coût estimé des travaux est de 149 680 € HT. Cet équipement peut bénéficier de subventions au titre du Département dans le cadre de l’AMI et de la DETR 2023. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Coût total : 149 680 € HT  
DETR (50 %) : 74 840 €  
Département (30%) : 44 904 €  
Commune (20%) : 29 936 €

Il est donc proposé au conseil municipal de prendre une délibération pour solliciter une subvention auprès de l’Etat au titre de la DETR 2023.

**Le Conseil Municipal se prononce favorable, à l’unanimité, à la demande de subvention de 74 840 € au titre de la DETR 2023 pour la création d’un pumptrack au complexe de la vigne.**

Reçu au contrôle de légalité

le 26/01/2023  
Publié ou notifié

le 25/01/2023

Le Maire,

Mesquer/delib/2023/01/23/7.5.1/CMM

Jean-Pierre BERNARD  
Maire

